

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 315

présenté par

M. Chalumeau, M. André, M. Anglade, M. Ardouin, M. Bachelier, M. Baichère, M. Batut, M. Blanchet, Mme Bono-Vandorme, Mme Bureau-Bonnard, Mme Françoise Dumas, M. Fiévet, M. Folliot, Mme Fontenel-Personne, M. Gassilloud, Mme Gipson, M. Gouffier-Cha, M. Gouttefarde, Mme Guerel, M. Jacques, M. Kervran, Mme Khedher, Mme Lardet, M. Larsonneur, M. Le Gac, M. Lejeune, M. Marilossian, Mme Mauborgne, Mme Mirallès, Mme Pouzyreff, M. Rouillard, M. Solère, Mme Thillaye, Mme Trisse, M. Trompille, Mme Valetta Ardisson, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 417 par la phrase suivante :

« Dans une logique de soutien à l'innovation et de modernisation de la stratégie d'achat du ministère des armées, cet effort vient favoriser la possibilité pour ce dernier de recourir à des achats courants hors programmes d'armement fondés sur la prise en compte d'approches innovantes, avec l'objectif d'atteindre un volume de 2 % de la commande publique effectuée auprès des PME et ETI innovantes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à favoriser, à travers une logique d'évolution du processus d'achat du ministère des Armées, l'achat courant de produits innovants sans passer par des programmes d'armement auprès de grands maîtres d'œuvre. Ainsi, afin de dispenser les entreprises innovantes de la mise en concurrence par défaut imposée par le code des marchés publics, cet amendement vient directement encourager la prise en compte d'approches innovantes comme premier critère lors d'appels d'offres par le ministère des Armées auprès des PME et ETI du secteur.